

CONFÉRENCE riveraine

Ville de Feyzin

CONFÉRENCE RIVERAINE – Session plénière du 15 avril 2025

Compte-rendu

. Le compte-rendu de la conférence riveraine du 13 février 2025 est validé.

. Excusés :
Équipe RHÔNE-GAZ
Équipe Air Liquide
Mickaël Cerro
David Guigon
Gilles Coffy
Olivier Weiller

I - LE DOSSIER

PROJET DE RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT PHOTOVOLTAÏQUE SUR L'ÎLE DE LA CHÈVRE

Présentation : Compagnie Nationale du Rhône (CNR)
Audrey GIANESELLO, Cheffe de Projets Photovoltaïques
Nicolas GAY, Référent Énergies Renouvelables

Hier (dans les années 1970) lieu de dépôt des remblais issus des travaux du métro de Lyon – sur quelques 10 mètres de hauteur... - , puis abandonnée en décharge sauvage, l'île a ensuite été en partie recouverte d'une gravière, couche drainante qui a permis l'installation de la pépinière, active des années 1980 aux années 2020, jusqu'au départ de celle-ci suite à l'application du PPRT qui interdit toute activité requérant une présence humaine permanente.

Par son contrat de concession signé avec l'État, CNR est gestionnaire du site de l'Île de la Chèvre. Elle s'est alors interrogée sur l'affectation du lieu : « Que pouvions-nous en faire, et surtout, comment le valoriser ? ». Ainsi est née l'idée d'un projet conjuguant requalification environnementale du site et production d'électricité photovoltaïque. Son élaboration a fait l'objet d'une concertation qui s'est déroulée d'août 2022 au printemps 2025 : l'ensemble des communes riveraines a été rencontré (Feyzin, Solaize, Irigny), ainsi que les services de la Métropole de Lyon, de l'État et de nombreuses associations.

La zone étudiée par CNR porte sur 23 ha (dont 3 appartenant à la Métropole de Lyon). C'est finalement la partie Est de ce secteur qui a été retenue (côté Feyzin) pour les futures installations, la partie Ouest (côté Rhône) conservant son aspect végétalisé actuel.

CONFÉRENCE

riveraine

. requalification environnementale :

La nature du terrain (remblais) empêchant de l'arborer, on s'achemine plutôt vers la création d'une prairie méditerranéenne, de lieux de nichage et la réalisation d'une grande mare à batraciens. Deux corridors écologiques permettront le passage des animaux d'Est en Ouest, l'un au Nord, l'autre au Sud. Les espèces végétales invasives seront supprimées, l'installation de panneaux voltaïques évitera leur repousse.

. production d'électricité photovoltaïque :

L'installation doit satisfaire aux exigences du PPRT : ne nécessiter aucune présence humaine permanente, ne causer aucun risque aux zones habitées proches en cas d'un incident industriel (effet de souffle dû à une explosion). L'étude de dangers effectuée par Bureau Veritas a conclu que l'envol éventuel de panneaux suite à une surpression n'impacterait pas de zones habitées (les seuls bâtiments impactés seraient ceux de Plymouth), et que les risques dûs à une telle surpression ne seraient pas accrus par l'implantation des panneaux solaires. Des paratonnerres anti-foudre seront installés.

L'aménagement du parc solaire nécessitera environ 6 personnes pendant le premier mois (terrassement, pistes, clôtures), environ 25 personnes les 5 à 6 mois suivants (pose des structures), 2 personnes pour la mise en service (3 semaines), puis une à deux personnes pour intervention de maintenance en situation d'exploitation (pour un total estimé de 24 jours de présence par an).

La puissance installée sera de 12 mégawatts, pour une production de 16 gigawatts/an, correspondant à la consommation de 6000 personnes.

Questions de participants :

Faire paître des ovins sous les panneaux est-il envisageable ?

- Réponse : Non, car un tel élevage nécessite la présence d'un berger.

Les panneaux pourraient-ils résister à une tornade ?

- Réponse : Il n'y a pas, à ce jour, d'études et de retour d'expérience à ce sujet dans notre pays, celui-ci n'étant pas exposé aux tornades (de type américaines)

S'agissant de panneaux, mais sur un autre lieu, ne pourrait-on envisager d'en installer sur l'ancien stade ?

- Réponse : La question pourrait faire l'objet d'une étude si le propriétaire du terrain le souhaitait.

CONFÉRENCE riveraine

II – ACTUALITÉ DU PPRT

Le dispositif de travaux subventionnés SÉCURÉNOV se terminera en décembre 2026. Force est de constater qu'avec environ 60% de logements concernés ayant fait l'objet de travaux, on semble avoir atteint le maximum de ce qui pouvait être fait : aucun propriétaire concerné ne s'engage dorénavant, quelle que soit l'action de mobilisation entreprise. Les 40% restants restent hermétiques à toute argumentation.

Question d'une participante :

La période de SÉCURÉNOV va se terminer. Mais le PPRT se poursuit, et avec lui les sommes allouées au dispositif qui n'auront pas été utilisées. Que va-t-on en faire ? Comment nous, habitants, membres de la Conférence riveraine, pourrions-nous travailler sur l'après PPRT ?

Un sujet que la Conférence riveraine pourrait mettre à l'étude, via un groupe de travail.

Par ailleurs, le déroulement récent d'une rave-party (300 à 400 personnes), manifestation par définition spontanée et sans autorisation, sur un terrain relevant du périmètre PPRT, a mis en lumière le danger que représentent des locaux désaffectés. Il semble urgent de les démolir.

Le Maire de Feyzin a annoncé la tenue prochaine en Métropole de Lyon d'une réunion à ce sujet.

III – ACTUALITÉ DES ENTREPRISES

SNCF gare de Sibelin

. Visite du site, le 3 avril

Une dizaine de membres de la Conférence riveraine ont été accueillis par les équipes en charge des travaux de rénovation de deux voies destinées au stationnement provisoire de convois. Les visiteurs ont pu assister aux opérations de déversement continu du nouveau ballast, aux manœuvres d'engins impressionnants, au ballet qu'imposent le démontage des éléments anciens (rails et traverses) et la pose de leurs remplaçants.

. Point sur le contournement Fret de l'Agglomération Lyonnaise (CFAL)

Ce projet vise à renforcer l'offre marchandises tout en soulageant la région lyonnaise (et notamment les gares de Lyon Part-Dieu et Lyon-Perrache), et en connectant ce territoire avec le trafic qui proviendra bientôt du tunnel Lyon-Turin. Il est à l'étude depuis plus d'une vingtaine d'années. Déclaré d'utilité publique en 2012, il est resté au point mort une dizaine d'années, avant d'être relancé en 2023.

3 tronçons sont programmés : au Nord, de Dagneux à Saint-Pierre-de-Chandieu (28 km), et d'Ambérieu à Dagneux, au Sud : de Saint-Pierre-de-Chandieu à Solaize (Sibelin). Des trois, seul le premier a reçu son financement. Cela a fait l'objet d'une convention entre l'État et la Métropole de Lyon signée en décembre 2024.

Les travaux envisagés comporteront de multiples ouvrages : création d'une voie nouvelle, tunnels, viaduc, et insertion sous le secteur de l'aéroport Lyon Saint-Exupéry.

CONFÉRENCE riveraine

TotalÉnergies

. Sécurité :

Le taux d'accident du travail diminue régulièrement, fruit du travail permanent de sensibilisation mené par le site. Seuls deux cas ont été enregistrés en 2024 (un pincement de doigt sans gravité excessive, une coupure).

La Journée mondiale de sécurité (24 avril) portera sur les risques industriels. Elle donnera lieu à l'inauguration d'une « rue de la sécurité », exposition en 12 stands répondant aux 12 règles d'or qui traitent 95% des accidents. Les membres de la Conférence Riveraine qui souhaitent participer sont invités !

. Travaux :

Un pipeline de 12 pouces (environ 24 cm) court en enterré (à 80 cm de profondeur, et jusqu'à 4 ou 5 m en certains passages) de la plateforme de Feyzin au dépôt de Serpaize. La partie qui passe sous l'autoroute A7 et empiète sur le 3^{ème} terrain de foot du stade est en cours de réfection, jusqu'au mois de juillet. Les travaux ne nécessitent aucune opération de surface au niveau de l'autoroute A7. Le chantier est clôturé et doté d'une vidéosurveillance.

Une convention définissant les modalités d'indisponibilité du terrain a été signée entre TotalÉnergies et la ville de Feyzin. A l'issue du chantier, les terrains seront remis dans leur état d'origine.

. Végétalisation de l'ancienne École des Razes :

Elle est en cours depuis le 14 octobre 2024. Après le décompactage des sols, leur préparation par l'apport de compost et de copeaux, on procède maintenant aux plantations : 330 arbres, 315 arbustes, 700 buissons, soit 1345 sujets représentant 34 essences différentes (espèces méditerranéennes, arbres forestiers, aromatiques...).